

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt le vendredi 4 décembre à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guy CLOSET, Maire.

Etaient présents : M.Guy CLOSET, Mme EVE, M.Guy ADAM, M.Daniel BERARD, M. Jean-Louis ADDE, M.Jean-Pierre LEHADOUEY, Mme Géraldine VALOGNES, M. Gaëtan LE CORVEC, Mme Maryvonne ENAULT, Mme Florence LEQUERTIER

Absents excusés : Wandellina POULAILLER donne pouvoir à M.Jean-Pierre LEHADOUEY

Absents : /

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne ENAULT

Approbation du compte-rendu du 30/10/ 2020 :Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

1. Délibération pour la nouvelle convention de la bibliothèque municipale entre le département de la Manche et la commune

La convention de partenariat de la bibliothèque municipale entre le Département de la Manche et la commune de Bretteville sur Ay a été adoptée à l'unanimité par le conseil municipal et autorise M. le Maire, Guy CLOSET à signer cette convention en vertu de la délibération en date du 04/12/2020.

2. Point sur la rencontre et les échanges avec 3 architectes pour le projet de la nouvelle bibliothèque

Trois architectes ont été consultés (Cherbourg, St Lô, La Haye) pour le projet de la construction d'une nouvelle bibliothèque d'une surface de 120 m². Nous avons émis le souhait d'un bâtiment s'intégrant parfaitement dans notre bourg sans le dénaturer avec un espace extérieur (type préau).

3. Délibération pour le projet tranche 2 concernant la sécurisation des accès au centre bourg

Après examen du projet »sécurisation du bourg »en commission travaux le 2 décembre, M. le Maire présente, dans sa globalité, l'étude réalisée par l'agence départementale des routes. Dans ce projet, il est proposé 4 plateaux de ralentissement sur les 4 accès menant au centre bourg.

Après en avoir délibéré et à 8 voix pour, 3 voix contre, le conseil municipal accepte de lancer les travaux de la tranche 2 avec 2 plateaux sur la RD 136, l'un en face de l'abri bus et l'autre à l'entrée du bourg côté Montgardon.

4. Délibération éclairage D136 sur le tronçon abri bus entrée du Bourg

La délibération est reportée ultérieurement afin de réfléchir sur les emplacements et le nombre de candélabres nécessaires sur ce tronçon.

5. Délibération pour une demande de DETR dans le cadre du projet « sécurisation du bourg » tranche 2

Après examen du projet « sécurisation du bourg » en commission travaux le 2 décembre, M. le Maire présente, dans sa globalité, l'étude réalisée par l'agence départementale des routes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à faire la demande d'une DETR pour le projet sécurisation du bourg tranche 2 d'un montant de 76179,41 euros HT.

6. Délibération pour une demande de subvention « amende de police » dans le cadre du projet de sécurisation du bourg

Après examen du projet « sécurisation du bourg » en commission travaux le 2 décembre, M. le Maire présente, dans sa globalité, l'étude réalisée par l'agence départementale des routes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande d'une subvention « amende de police » pour le projet sécurisation du bourg.

7. Point sur le bilan financier de l'effacement des réseaux et de l'éclairage public rue du Rivage/Charrière des Délabres

M. le Maire rappelle le coût proposé et délibéré d'un montant de 73500 euros.

Le coût réel est d'un montant de 68743 euros.

8. Point sur la visite du cordon dunaire en présence du Président de la COCM, de la DDTM, du SYMEL et des élus

Une visite du cordon dunaire a eu lieu le jeudi 19 novembre de la cale principale à la Charrière du Pilet. Le Maire rappelle qu'il souhaite agir par prévention plutôt que dans l'urgence en cas de fortes marées et de tempêtes.

Nous avons observé le bon comportement des fascines posées et entretenues annuellement depuis 5 ans. La végétation a repris sa place avec retenue du sable de volage.

Par ailleurs, force est de constater l'incidence des points durs (buses, murets...) qui accélère l'érosion dunaire.

Différentes études proposent de nouvelles protections : casiers et fascines, pieux...

9. Intervention sur le moteur de la cloche de l'église par une entreprise de Villedieu les Poêles

Une entreprise de Villedieu les Poêles « Cornille Havard » est intervenue pour changer le moteur de volée de la cloche et son battant pour un montant total de : 2632,62 euros.

10. Organisation de la pose des décorations de NOEL

La pose des décorations de NOEL est prévue samedi 12 décembre; Le matériel sera préparé le matin avec des élus et des bénévoles et posé l'après-midi.

11. Organisation de la distribution des colis de NOEL aux aînés, des bons d'achat de NOEL aux enfants et distribution des bulletins municipaux et communautaires

Les colis de NOEL doivent être livrés le mardi 8 décembre. La préparation des colis de NOEL pour les Aînés, des bons d'achat pour les enfants et des bulletins communautaires et municipaux seront préparés par des élus et distribués par les référents village à partir du 17 décembre.

12. Point sur le remplacement temporaire de la secrétaire de mairie

Le Maire rappelle que notre secrétaire de mairie est absente depuis le 24 octobre et arrêtée jusqu'au 28 février 2021.

Une remplaçante assure la comptabilité et les mandats le vendredi de 16h30 à 19h30 jusqu'au 18 décembre.

Le Maire précise qu'il est toujours à la recherche d'une remplaçante auprès du centre de gestion

13. Questions diverses

Une tournée pour la vérification des extincteurs a été réalisée, prévoir le remplacement d'un extincteur.

Dans le cadre du PLUI, un référent agricole doit être désigné : Jean-Louis ADDE accepte le poste
Nous sommes en attente de devis de l'entreprise « Aménagement du Cotentin » pour un aménagement des allées du cimetière.

Le SIAP le Pierrepontais ne retient pas la réalisation des travaux rue Siméon Luce. Cette décision nous oblige à repenser l'organisation travaux « eaux pluviales ».

Il faudra donc revoir au prochain conseil le projet pour les travaux « eau potable » dans cette rue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45